REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi

****

MINISTERE DE L'ECONOMIE
DES FINANCES ET DU PLAN

****

DIRECTION GENERALE DE LA PLANIFICATION
ET DES POLITIQUES ECONOMIQUES

NOTE TECHNIQUE

ADHESION DU MAROC A LA CEDEAO :

ENJEUX ET PERSPECTIVES POUR L'ECONOMIE SENEGALAISE

01 SEPTEMBRE 2017

Table des matières

INTRODUCTION 2

I. IMPLICATIONS A L'ECHELLE REGIONALE 2

I.1 IMPLICATIONS JURIDIQUES 2
I.2 IMPLICATIONS POLITIQUES ET TECHNIQUES 4
I.3 IMPLICATIONS ECONOMIQUES 5

II. IMPLICATIONS SUR L'ECONOMIE SENEGALAISE 9

II.1 NIVEAU DES ECHANGES COMMERCIAUX BILATEAUX 9
II.2 DEGRE DE DIVERSIFICATION DES PRODUITS ECHANGES 11
II.3 DEGRE DE SPECIALISATION DES EXPORTATIONS 13
II.4 COMPETITIVITE HORS PRIX 14
II.5 INVESTISSEMENTS DIRECTS ETRANGERS 14

II.6 SIMULATION DE L'IMPACT DE L'ADHESION DU MAROC A LA CEDEAO SUR L'ECONOMIE SENEGALAISE 16

II.6.1 IMPACT SUR LES RECETTES BUDGETAIRES 17
II.6.2 IMPACT SUR LES PRIX A L'IMPORTATION 18
II.6.3 IMPACT SUR LE COMMERCE EXTERIEUR 18
II.6.4 IMPACTS SUR LES AGREGATS MACROECONOMIQUES 19

II.7 RISQUES POTENTIELS ENCOURUS PAR LE SECTEUR PRIVE 20

II.8 STRATEGIES OU ORIENTATIONS ECONOMIQUES DANS LE CAS DE L'ADHESION DU MAROC A LA CEDEAO 21

CONCLUSION 24

Introduction

Les relations du Maroc avec les pays d'Afrique subsaharienne se sont développées et renforcées à un rythme soutenu dans les domaines économique, financier, social et culturel. Nous entrons de plain-pied dans l'agenda de transformation du continent, dans le cadre d'une logique de co-émergence et de co-développement. Les conventions scellées entre le Maroc et les pays africains convergent toutes vers la promotion du partenariat économique et la mise en relation entre communautés d'affaires marocaines et africaines.

Moins d'un mois après son retour au sein de l'Union africaine en janvier 2017, le Roi du Maroc a saisi, le 24 février 2017, la Présidente en exercice de la CEDEAO pour lui faire part de la volonté de son pays de passer du statut d'État observateur à celui de «membre à part entière» de la Communauté des Etats de l'Afrique de l'Ouest. Les principales raisons avancées par le Maroc portent notamment sur les liens forts aux niveaux politique, humain, historique, religieux, culturel et économique avec les pays membres de la CEDEAO. La Conférence des chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO tenue le 4 juin dernier a été l'occasion de statuer sur la question. A l'issue de la rencontre, les dirigeants ouest-africains ont donné leur accord de principe et ont demandé à la Commission d'examiner les multiples implications de l'adhésion du royaume Chérifien à la CEDEAO et de soumettre ses conclusions au prochain sommet de l'organisation. L'adhésion du Maroc à la CEDEAO aura plusieurs implications pour les deux parties.
La présente note tente cherche dans une première section à identifier les implications suivant leur nature juridique, politique, technique et économique. La deuxième section sera consacrée spécifiquement aux enjeux pour l'économie sénégalaise ainsi que les stratégies que l'Etat du Sénégal devra mettre en œuvre afin de réduire les effets négatifs et tirer pleinement profit du changement de la configuration régionale induit par l'adhésion du Maroc à la CEDEAO.

I. Implications à l'échelle régionale

L'adhésion du Maroc à la CEDEAO aura plusieurs implications pour les deux parties dont notamment celles économiques, juridiques et politiques.

I.1 Implications juridiques

Aborder les implications juridiques de cette adhésion, revient à s'intéresser essentiellement sur les conséquences que celle-ci engendrera, eu égard au traité de la communauté et par rapport aux Etats de la CEDEAO et du Maroc. Cela nous amène à répondre à cette interrogation suivante : En se référant au traité révisé de 1993, le Maroc peut-il être membre à part entière de la CEDEAO ?

Pour être membre de la CEDEAO, deux critères sont requis par le Traité de la CEDEAO : **le critère géographique et la ratification du traité**.

Le critère géographique a été retenu depuis le 28 mai 1975 par le traité de la Communauté des Etats de l'Afrique de l'Ouest pour toute adhésion à la CEDEAO. Il sera confirmé par la Résolution CM/RES.464 du Conseil des ministres de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) dans laquelle le continent africain est découpé en cinq géographiques pour la réalisation de la Communauté économique africaine. Ce critère, reconduit dans le traité révisé de 1993, exige que tout Etat qui veut être partie audit traité, doit obligatoirement appartenir à la zone ouest-africaine. Par conséquent, le Maroc, étant pays de l'Afrique du nord, ne peut être membre de la CEDEAO que s'il appartenait à la zone ouest-africaine. En d'autres termes, le critère géographique peut être un obstacle à l'adhésion du royaume à cette communauté économique de l'Afrique de l'ouest. D'ailleurs, c'est le critère géographique qui a été invoqué à l'encontre du Tchad pour rejeter sa demande d'adhésion à la CEDEAO.

Toutefois, si l'on considère la pratique des Communautés économiques régionales (CER), nombre d'entre elles débordent les aires géographiques qu'elles étaient censées couvrir initialement. C'est le cas de la CEN-SAD qui s'étend du Maroc aux Comores et du COMESA dont le Lesotho est membre, au contraire de l'Afrique du Sud qui pourtant encercle entièrement ce pays. A l'évidence, la Realpolitik a fini de rendre désuet le cadre géographique défini par la Résolution CM/RES 464 (XXVI) de 1976 du Conseil des Ministres de l'OUA. Héritière de l'OUA, l'Union africaine a elle-même reconnu huit (8) CER lors du sommet de Banjul de 2006.

C'est dire que l'adhésion d'un nouveau membre à une CER répond à des considérations éminemment politiques, l'essentiel étant l'acceptation du pays candidat des principes, valeurs et objectifs fixés par la charte fondamentale de l'Organisation.

Dans tous les cas, la décision ultime appartient à la Conférence des Chefs d'Etat et du Gouvernement, instance suprême de la Communauté. Celle-ci peut modifier le traité pour permettre au Maroc d'adhérer à cet ensemble régional. Il s'agira d'une modification tendant à apporter beaucoup plus de précisions sur la question de l'espace géographique, auquel cas, il faudra amender l'article 1 dans lequel une définition est donnée à la « région ».

S'agissant de la ratification, elle est une forme solennelle d'expression de l'engagement de l'Etat. Elle est prévue par l'article 13 de la Convention de Vienne 23 mai 1969 sur le Droit des Traité. Elle est une formalité à laquelle pourvoit souvent le chef de l'Etat, qui intervient après la signature et qui exprime le consentement de l'Etat à être lié.

Dans l'article 2 al.2 du traité révisé de la CEDEAO de 1993, il est prévu que « les Etats membres de la communauté, ci-après dénommés « les Etats membres » sont les Etats qui ratifient le présent traité ». Cela signifie que, la ratification est l'unique forme d'expression du consentement d'un Etat à être lié par le **traité révisé du 24 juillet 1993.** Toutefois, dans ledit traité, la possibilité d'adhésion

a été complètement supprimée de l'article 2.2 du traité de 1975 (qui l'avait explicitement mentionnée) et reprise implicitement au niveau de l'article 93. L'adhésion du Maroc à la CEDEAO suppose ainsi que ce dernier devra s'engager à adopter le traité dans son intégralité. Il devra à cet effet œuvrer à la réalisation des buts et des objectifs de la Communauté, à respecter ses obligations au regard du Traité et à ratifier et mettre en œuvre les protocoles, directives et règlements ainsi que les politiques. A ce titre, le Maroc devra mettre rapidement en œuvre le tarif extérieur commun de la CEDEAO, le Protocole sur la libre circulation des personnes ainsi que le Pacte de convergence et le Programme de Coopération monétaire en vue de la création de la monnaie unique.

En somme, l'effectivité de l'adhésion sera tributaire d'une modification ou révision du traité par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement, à défaut de celle-ci, le Maroc ne pourrait être membre à part entière. D'ailleurs, son entrée effective dans l'espace serait synonyme de certaines conséquences politiques.

I.2 Implications politiques et techniques

L'adhésion du Maroc à la CEDEAO permettra à ce pays de profiter de la puissance politique de la CEDEAO pour faire avancer son agenda politique internationale et vice-versa. Elle permettra également à l'organisation régionale de bénéficier de l'expertise et des moyens du royaume pour renforcer sa politique de maintien de la paix dans la région.

Toutefois, elle peut avoir pour effet immédiat d'ouvrir la voie à de nouvelles demandes d'adhésion. D'ores et déjà l'Algérie, la Tunisie, l'Egypte et Sao Tomé et Principe ont formulé des demandes en vue d'intégrer la Communauté. Ainsi, s'il est possible d'analyser cet intérêt accru vis-à-vis de la CEDEAO comme le résultat des succès enregistrés par l'organisation régionale dans plusieurs domaines, il convient toutefois d'être prudent. En effet, une ouverture large et rapide de la CEDEAO vers les pays appartenant à d'autres aires géographiques pourrait être contre-productive. Par exemple, il est aisé d'imaginer un éventuel transfert des conflits politiques qui ont paralysé l'Union du Maghreb Arabe (UMA) à propos notamment du Sahara occidental. En effet, l'Algérie plus grand soutien de la République arabe sahraoui démocratique (RASD) pourrait dans cette adhésion une manœuvre du Maroc pour agir dans un espace qu'elle considère comme vital pour ses intérêts régionaux. Trois pays membres (Mali, Nigéria et Ghana) reconnaissent la RASD. Si la position du mali est étroitement liée à la pression qu'exerce l'Algérie sur son voisin du sud, la position des autres Etats émanent de choix politiques délibérés. On le voit donc la question du Sahara occidental risque de poser quelques soucis au niveau de la région.

Sur le plan technique, les implications se posent notamment en termes de mise en œuvre de certaines politiques communautaires. Par exemple, comment concilier le tarif des douanes du Maroc avec le TEC CEDEAO. Les deux instruments n'ont pas les mêmes objectifs. Le TEC CEDEAO est

structuré par catégories en fonction du degré d'ouvraison qui fait que les intrants sont faiblement taxés, les produits sociaux exonérés (médicaments, produits culturels, etc.). L'adoption du tarif extérieur commun (TEC) de la CEDEAO pourrait se révéler complexe pour le Maroc, dans la mesure où, son dispositif tarifaire, avec plus de 17 mille lignes tarifaires, s'écarte carrément de celui du TEC, qui présentement ne contient pas plus de 6 mille lignes. Son adhésion posera également la problématique de la compatibilité des accords commerciaux internationaux signés avec les USA, l'UE, la Turquie, la Chine, etc.) avec les règles d'origine de la CEDEAO. Comment harmoniser les différentes règles d'origine ? Le risque est grand que le Maroc devienne la tête de pont des produits étrangers vers le marché de la CEDEAO, d'autant plus que les faibles capacités techniques et humaines des administrations nationales ne permettent pas d'effectuer les contrôles nécessaires au respect des règles d'origine. A titre de rappel, le Maroc et l'UEMOA ne sont pas parvenus à concrétiser la signature d'un accord commercial à raison justement de ce risque de voir les entreprises et les produits européens se délocaliser au Maroc et envahir les économies des Etats sans paiement de droits et taxes.

Il y'a également la mise en œuvre de la feuille de route pour la monnaie unique, le Protocole sur la libre-circulation des personnes qui exige la suppression du visa, l'adoption de la carte d'identité biométrique, le droit d'établissement et de résidence.

Le Maroc devra ainsi assouplir sa politique monétaire et ouvrir son économie taxée à tort ou à raison d'être très fermée. L'autre grand défi, c'est la gestion des flux migratoires en provenance des pays membres dans la mesure où avec l'adhésion du Maroc, l'espace de la CEDEAO s'étendra désormais du Golfe de Guinée jusqu'aux portes de l'Europe ; le Maroc étant à certains endroits, à moins d'une quinzaine de kilomètres des côtes espagnoles.

I.3 Implications économiques

L'adhésion du Maroc à la CEDEAO présente à la fois des opportunités pour le Maroc et pour les pays membres de la CEDEAO. S'agissant du Maroc, les opportunités sur le plan économique sont énormes, compte tenu du fait que la CEDEAO dispose d'un processus d'intégration des plus ambitieux et plus avancés à l'échelle du continent africain. En effet, l'intégration économique des pays membres a atteint 15% pour le commerce intra-régional, avec la libre circulation des personnes, des marchandises et des capitaux et un tarif extérieur commun en vigueur depuis 2015. Avec un marché de 320 millions de consommateurs pour un produit intérieur brut de 700 milliards de dollars, la région ouest africaine, pourrait être un partenaire commercial privilégié du Royaume chérifien, surtout pour la recherche de débouchés pour ses exportations, dans un contexte mondial marqué par la contraction de la demande au niveau des pays développés. La région regorge également d'importantes ressources naturelles en pétrole, or, cacao, coton, café caoutchouc, pouvant ainsi devenir le principal fournisseur de matières premières aux entreprises marocaines. En

outre, en raison de la forte présence des investisseurs marocains en Afrique de l'Ouest, l'intégration à la CEDEAO permettrait à ce dernier de mieux contrôler et fructifier ses investissements. La disparition des barrières tarifaires pourraient accroître le volume de ses exportations vers l'espace ouest-africain, ce qui aurait éventuellement un impact positif sur son activité économique, sa politique d'emploi. Le statut de membre faciliterait également la concrétisation du gazoduc qui doit rallier le Maroc depuis le Nigeria en passant par une bonne partie d'autres pays membres de la CEDEAO.

Quant aux opportunités pour la CEDEAO, elles résident d'une part dans l'élargissement de son marché qui devrait passer de 320 millions à plus de 350 millions d'habitants, ce qui se traduirait par un accroissant de la demande potentielle et un renforcement des échanges intracommunautaires. La présence du Maroc pourrait également rendre l'espace économique de la CEDEAO moins vulnérable aux chocs exogènes et moins dépendante aux fluctuations de l'activité économique du Nigéria dont le PIB représente près de 70% du PIB régional. En outre, l'adhésion du Maroc, compte tenu de son poids diplomatique et économique, donnerait plus de crédibilité et de poids dans les négociations internationales. S'agissant du financement des projets communautaires, les contributions additionnelles au titre des prélèvements sur les importations du Maroc permettraient d'accroître les ressources financières de l'organisation et d'exécuter son programme de développement communautaire (PCD) dans de meilleures conditions.

Toutefois, il est important de relever que l'économie marocaine est plus compétitive et plus diversifiée que les économies de la CEDEAO. En effet, dans le rapport de compétitivité mondiale de 2015-2016, publié par le Forum Economique Mondial, le Maroc y est classé 72em tandis que la Côte d'ivoire, premier pays le plus compétitif de la CEDEAO, occupe la 91ème position sur un total de 140 pays. Des disparités en matière de climat des affaires et d'accès aux financements pour les entreprises constituent les principaux facteurs qui expliquent cet écart de compétitivité.

En effet l'environnement économique du Maroc est caractérisé par:

- **un climat des affaires favorables à la production**

Dans le domaine de l'énergie, les entreprises marocaines souffrent de moins de coupures d'électricité qui sont généralement de courte durée (moins de 2 heures en moyenne au Maroc contre 11 heures pour le Nigéria, 7,8 heures pour le Ghana, 3,5 heures pour la Côte d'Ivoire et 1,8 heure pour le Sénégal). Cette contrainte affecte plus la compétitivité des entreprises ghanéennes et nigériennes qui perdent respectivement jusqu'à 15,8%, 15,6% de leurs ventes. En Côte d'Ivoire et au Sénégal, ces pertes sont évaluées respectivement à 4,9% et 2,8% contre seulement 0,8% au Maroc.

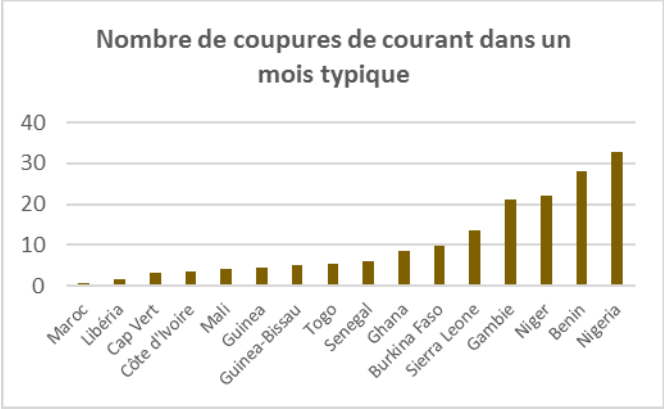

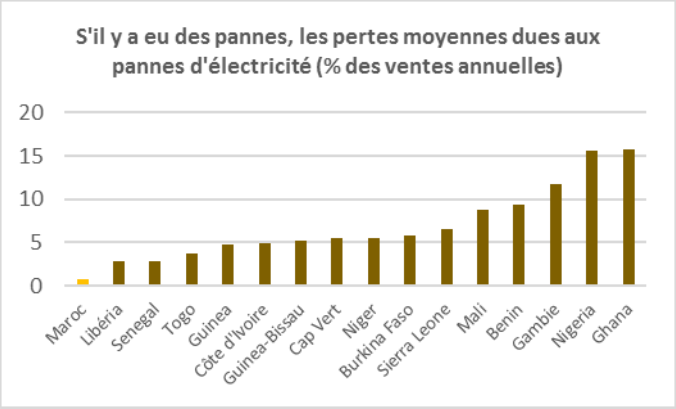

Source : FMI, Enterprise survey

En dehors de l'électricité, les entreprises marocaines disposent d'une infrastructure routière plus adaptée à leurs activités comparées aux entreprises du Nigéria, de la Cote d'Ivoire et du Sénégal. En effet, les pertes de leurs productions au cours du transport représentent seulement 1% contre 1,6% pour la Côte d'Ivoire et pour le Sénégal. Au Nigéria les pertes atteignent 2,8% de la production. Pour le Ghana, elles restent en dessous de 0,7%.

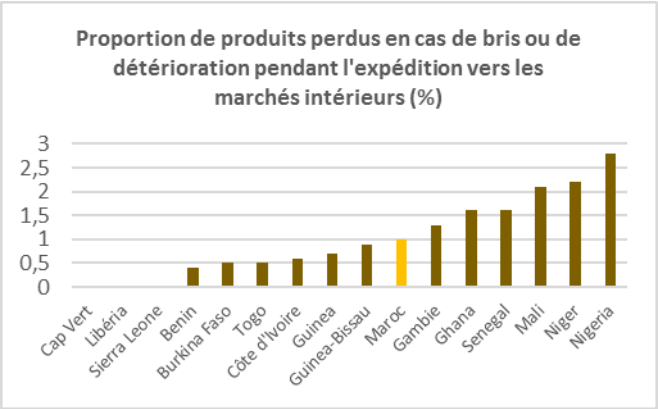

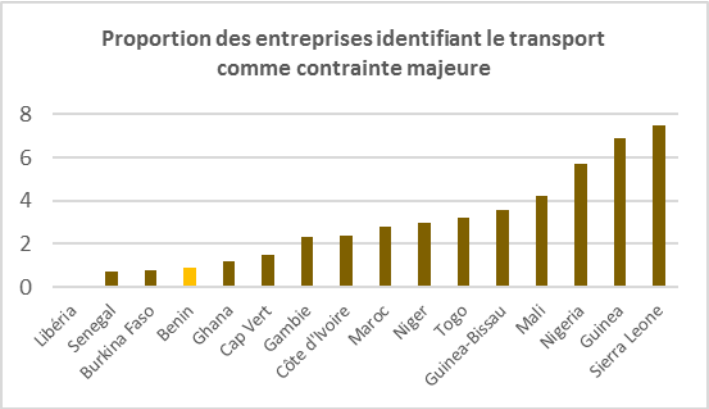

Source : FMI, Enterprise survey

- **Un cadre financier incitatif pour les investissements**

Le cadre financier accompagne les industries dans le processus de production et leur facilite la disponibilité des fonds nécessaires pour mener leurs activités. Ainsi, la qualité du service financier améliore la compétitivité de ces entreprises. Au regard de la corrélation entre le taux d'investissement des entreprises financé par les banques et le niveau de PIB/tête, il apparait que l'activité bancaire est plus en phase avec le développement économique au Maroc que dans les pays de la CEDEAO. Cet impact dépend entre autre de plusieurs facteurs tels que la disponibilité des ressources financiers et l'accessibilité aux infrastructures financières. Au Maroc, 28% des investissements des entreprises sont financés par les banques contre 14,9% pour la Côte d'Ivoire, 12,6% pour le Ghana, 6,6% pour le Sénégal et seulement 3,4% pour le Nigéria.

Figure 1 : Comparaison de la corrélation du taux d'investissement financé par banque du Maroc avec les pays les plus avancés[1] de la CEDEAO

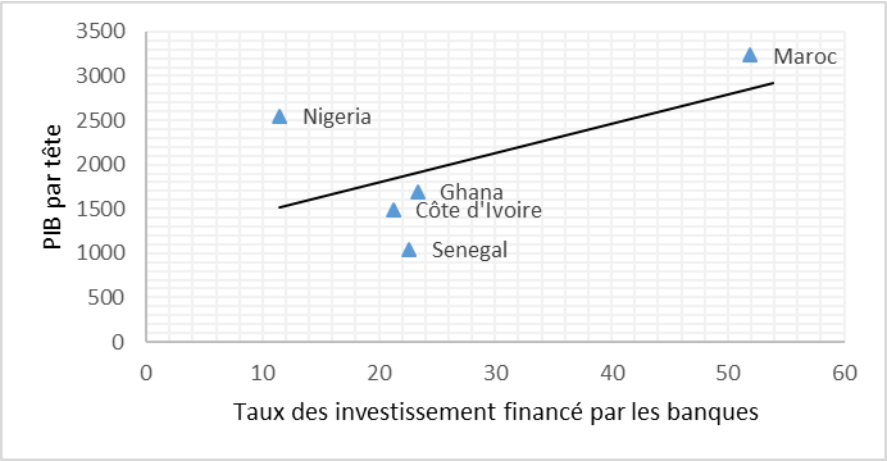

Source : Entreprise survey

L'accès aux ressources financières est plus facile au Maroc. En effet, le coût des garanties pour bénéficier d'un prêt représente en moyenne 67,5% du montant du prêt. Alors qu'au Nigéria, au Ghana et au Sénégal, il faut fournir une garantie qui équivaut en moyenne plus de 2 fois le montant du prêt demandé.

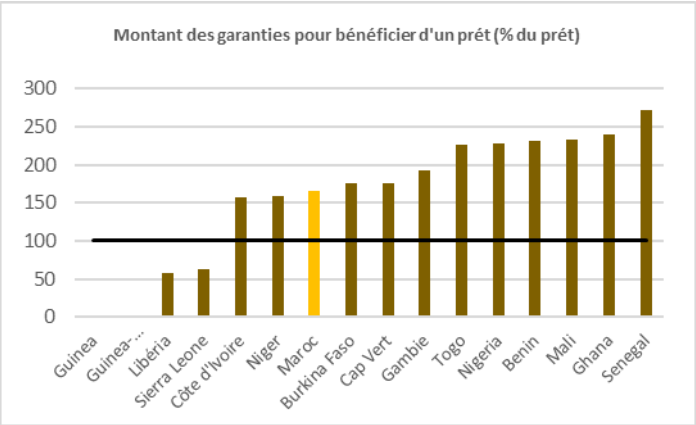

Source : FMI, Enterprise survey

En termes d'accessibilité aux infrastructures financières, le Maroc présente une densité plus importante des branches de banques commerciale sur l'étendue du territoire (soit 24,7 branches pour 100 000 adultes et 14,1 branches par 1000 km²) comparé aux pays de la CEDEAO (sauf le Cap Vert).

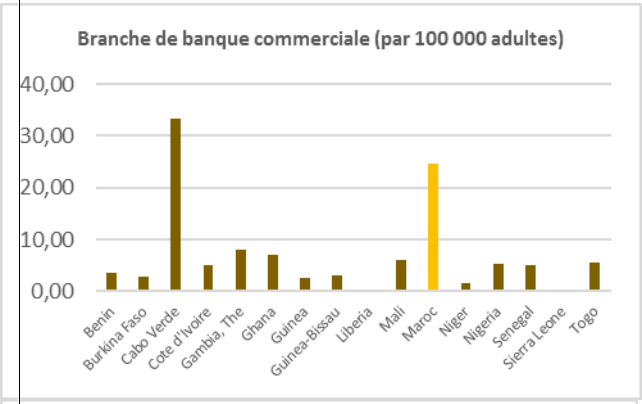

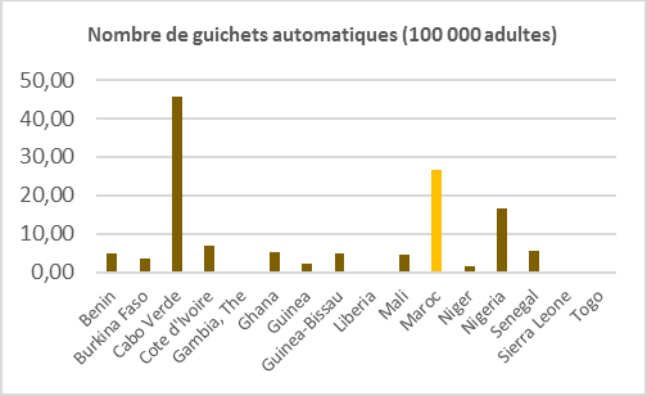

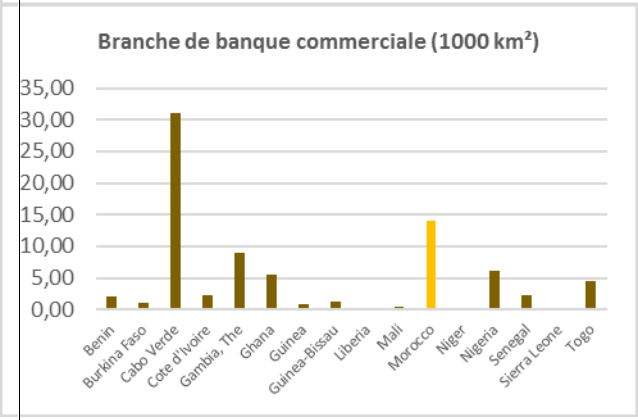

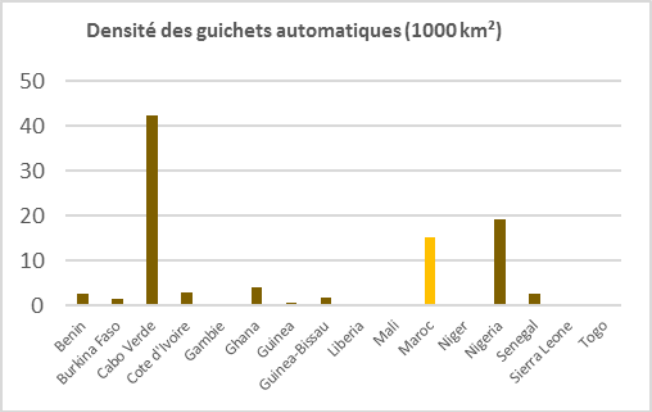

Source : FMI, Enterprise survey

Après avoir brièvement présenté la situation au plan régional, le reste de la note est consacré à la détermination, pour le cas du Sénégal, des implications économiques sur les principaux agrégats macroéconomiques, les risques potentiels encourus par le secteur privé ainsi que les perspectives ou les stratégies à mettre en œuvre pour tirer pleinement profit de l'adhésion du Maroc à la CEDEAO.

II. Implications sur l'économie sénégalaise

Le Sénégal et le Maroc sont des alliés traditionnels. Sur le plan politique et diplomatique le Sénégal a soutenu sans faille les positions marocaines sur le continent et dans les instances mondiales. En effet, le Sénégal est l'un des premiers pays du continent à défendre la position du Royaume chérifien sur le Sahara pour l'octroi d'une large autonomie au sein du Maroc. La coopération bilatérale entre les deux pays est multiforme et couvre des domaines variés tels que les banques et assurances, le transport, les BTP, l'agriculture, le tourisme, l'audiovisuel, la promotion du statut de la femme et la protection des droits de l'enfant, etc.

II.1 Niveau des échanges commerciaux bilatéaux

La situation des échanges extérieurs entre le Maroc et le Sénégal est marquée par une forte progression du volume total des échanges qui a presque doublé, en passant de 30,12 milliards de FCFA en 2010 à 55,9 milliards FCFA en 2016 (soit un accroissement de près de 86% entre 2010 et 2016). Toutefois, la balance commerciale est restée structurellement déficitaire pour le Sénégal,

avec un taux de couverture des importations par les exportations de moins de 9,8%, correspondant en moyenne sur la période 2010-2016 à un déficit commercial annuel de 32,11 milliards.

Graphique 1 : évolution du solde des échanges commerciaux entre la Maroc et le Sénégal de 2000 à 2016

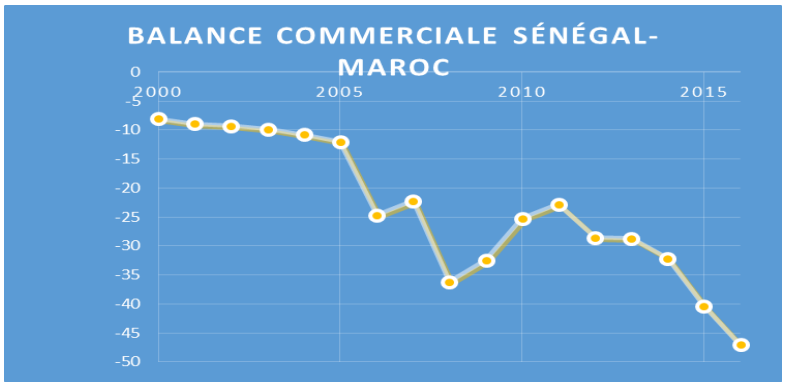

Source ANSD et nos calculs

Les importations en provenance du Maroc, évaluées à 27,6 milliards en 2010 ont tendanciellement crû pour s'établir à 51,5 milliards à fin 2016. Elles ont représenté en moyenne près de 1,3% des importations totales du Sénégal. Les produits importés sont, en valeur, constitués essentiellement de tissus de coton imprimés, de produits alimentaires (céréales, fruits et légumes comestibles, café, produits laitiers, huile et graisse animales et végétales), de matières plastiques artificielles etc. l'essentiel des produits sont des produits manufacturiers (voir tableau ci-dessous).

Tableau 1 : **Principaux produits importés et exportés par le Sénégal en 2016 dans le cadre des échanges commerciaux avec le Maroc**

Exportations marocaines au Sénégal

Exportations du Sénégal au Maroc-2016

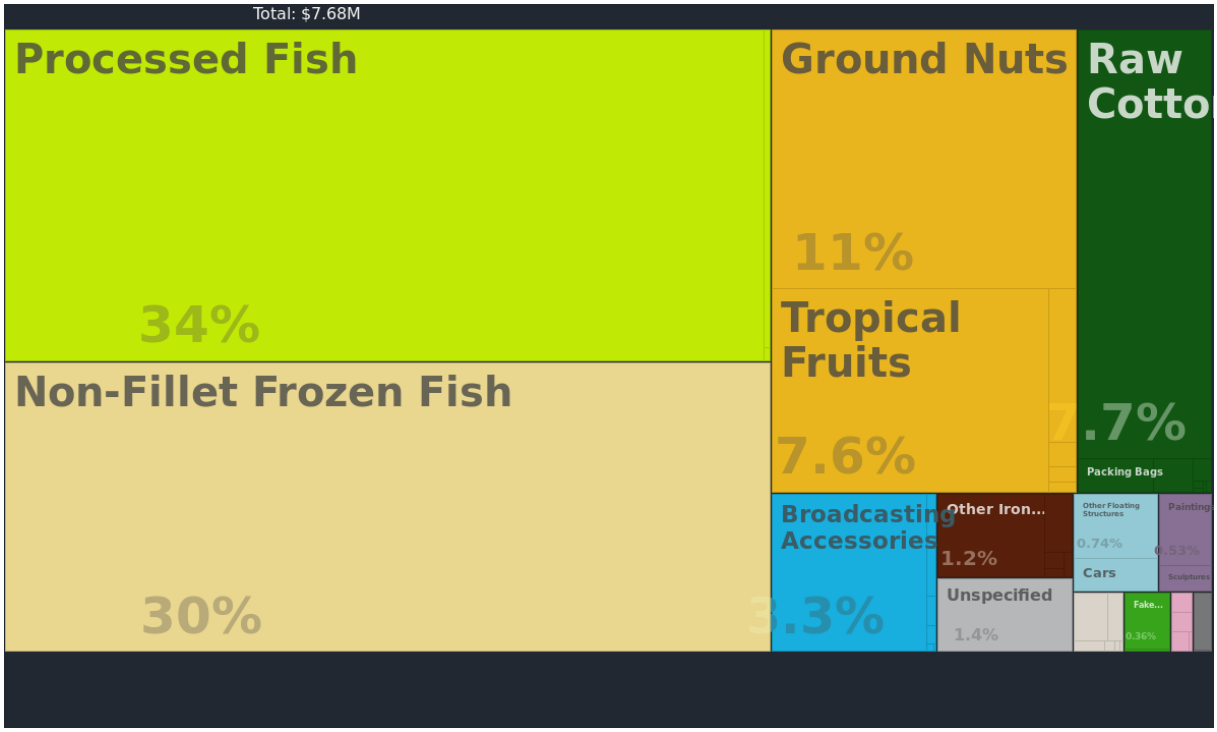

Source : Wits

Concernant les exportations du Sénégal vers le Maroc, elles sont, sur toute la période, restées tendanciellement faibles, évaluées en moyenne à 3,4 milliards de FCFA par année, soit 0,3% de ses exportations totales. Elles sont composées essentiellement de produits alimentaires notamment des conserves de poissons (34%), de poissons frais de mer (30%), de l'arachide non grillée (11%), de coton en masse (7%) et des légumes frais (7,6%). L'essentiel des produits exportés sont donc des produits primaires à faible valeur ajoutée.

L'examen de la structure des échanges commerciaux entre les deux pays fait ressortir le faible niveau de diversification des exportations sénégalaises contrairement à celles du Maroc qui semble afficher un fort degré de diversification.

II.2 Degré de diversification des produits échangés

L'examen de la structure des échanges commerciaux entre le Maroc et Sénégal a révélé un grand déséquilibre du flux des échanges, tirés essentiellement par les exportations du Maroc qui représentent plus de 91% du total du commerce bilatéral.

Cette situation s'explique principalement par la dynamique du commerce extérieur des deux pays qui se traduit pour le Maroc par un fort degré de diversification des exportations. En effet, comme l'illustre le graphique ci-après (graphique 2), sur la période 2012-2016 le nombre de produits exportés par le Maroc dans le monde représente presque le double du nombre de produits exportés par le Sénégal : de près de 2930 produits en 2012, les exportations du Maroc ont dépassé la barre des 3000 produits en 2014 avant de s'établir en 2016 à environ 3050 produits, correspondant à un accroissement de 4,1%. Quant aux produits exportés par Sénégal, évalués à 1680 en 2012, ils ont faiblement progressé pour s'établir à 1726 produits en 2016, soit un accroissement de 2,7%.

Graphiques 2 : quelques indicateurs du commerce extérieur du commerce bilatéral Maroc-Sénégal

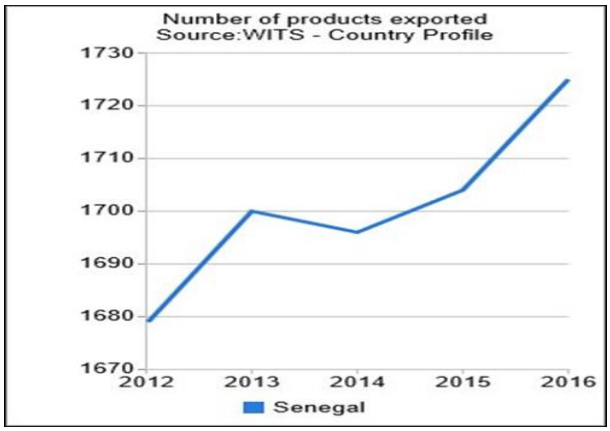

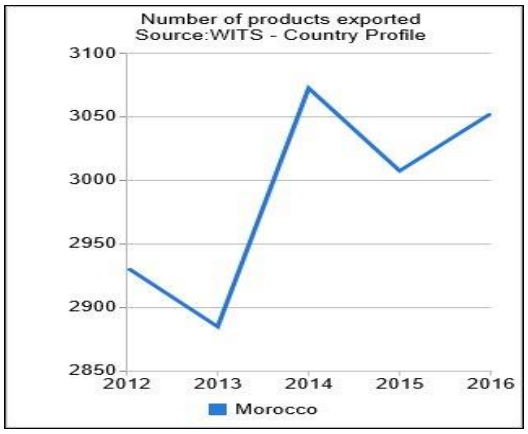

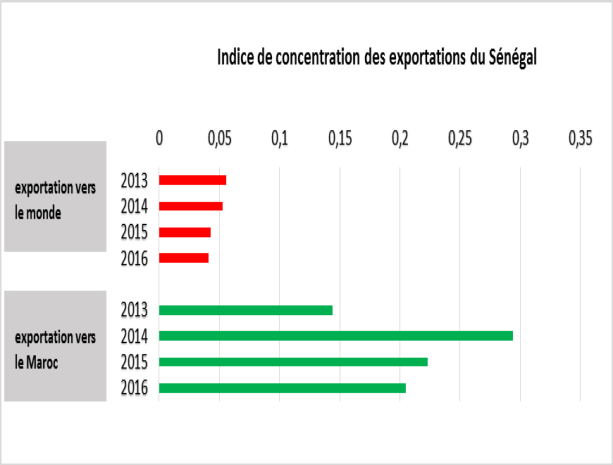

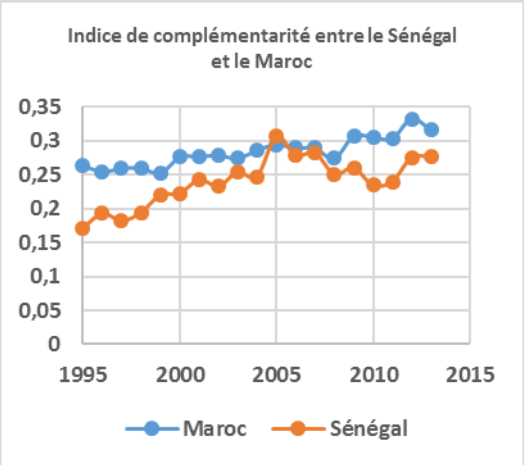

Source : CNUCED, Banque mondiale

Pour renforcer l'analyse nous avons également examiné **l'indice de concentration des exportations**[2], aussi appelé indice de Herfindahl-Hirschmann (HHI des produits), qui permet de mesurer le degré de concentration des produits d'un pays donné sur le marché mondial ou sur le marché d'un ou groupe de pays. De 2013 à 2016, la dynamique des exportations du Sénégal vers le monde est caractérisée par une diversification progressive de l'offre, correspondant à une diminution tendancielle de l'indice passant de 0,056 à 0,041. Toutefois, pour ce qui concerne les exportations du Sénégal vers le Maroc, elles restent toujours concentrées sur un petit nombre de produits (un indice moyen annuel de 0,26). Ce résultat est corroboré par la dynamique observée au niveau de **l'indice de complémentarité commerciale,** basé sur les travaux de Michaely (1996), indiquant dans quelle mesure la structure des exportations d'un pays (ou groupement de pays) correspond à la structure des importations des pays partenaires commerciaux. La structure des exportations du Sénégal, de manière générale, correspond peu aux besoins en importation du Maroc, tandis que leurs exportations s'alignent de plus en plus à la structure des importations du Sénégal, faisant ainsi du marché Sénégalais un potentiel débouché du Royaume chérifien.

2Une valeur de l'indice proche de 1 indique que les exportations ou les importations d'un pays sont très concentrées sur quelques produits. Au contraire, des valeurs proches de 0 reflètent une répartition plus homogène des parts entre les produits.

II.3 Degré de spécialisation des exportations

Comme indiqué plus haut les exportations sénégalaises sont assez diversifiées en comparaison des autres pays membres de la CEDEAO. Toutefois, on note une concentration élevée des exportations dans les secteurs tels que l'alimentation et les animaux vivants, où la qualité est très faible tandis que les exportations de meilleure qualité ont un poids comparativement plus faible.

A l'opposé les exportations marocaines sont essentiellement dominées par une variété de produits finis de consommation tels que les engrais naturels et chimiques (32%), les papiers (5,6%), les savons (4,2%), les médicaments (2,8%), etc.

A cet égard l'évolution de l'indice de qualité des exportations de tous les produits montre que le Sénégal reste en retard par rapport au pays moyen de l'UEMOA et de l'ASS, et plus encore par rapport au groupe des économies à croissance rapide[3].

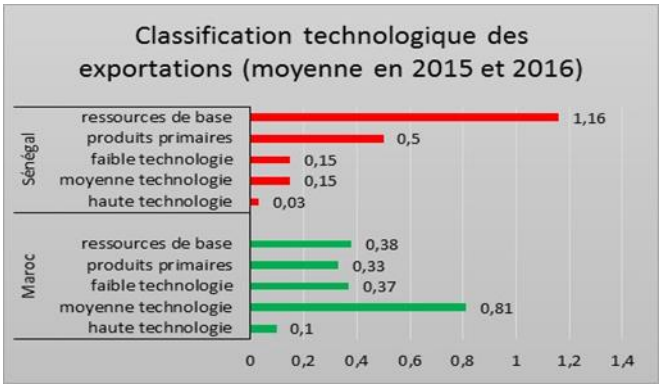

Source : WITS, nos calculs

Le graphique ci-dessus, élaboré suivant la **classification technologique des exportations**, montre très bien que les exportations du Sénégal sont essentiellement constituées de ressources naturelles et de produits primaires, reflétant ainsi la forte vulnérabilité des exportations aux chocs exogènes liés à la fluctuation des cours des matières premières. Les produits classés en moyenne et faible technologie commencent à prendre de poids mais reste encore faibles. Quant aux produits classés à technologie élevée, ils sont presque inexistants dans la structure des exportations du Sénégal. En revanche, pour ce qui est des exportations marocaines, elles sont majoritairement constituées de produits à technologie moyenne suivis des ressources de bases et des produits à technologie faible. Les produits de hautes gammes, à technologie élevée, sont certes les moins représentatifs mais commencent à prendre de l'ampleur.

La classification technologique des exportations est un indicateur de sophistication qui mesure la répartition des exportations d'un pays selon cinq grandes catégories technologiques. Elle permet de donner un aperçu sur la variation du panier des exportations d'un pays donné et partant la structure de son développement économique.

[3] Rapport FMI : diversification des exportations et compétitivité au Sénégal, page 31

Des efforts importants devraient donc être faits pour améliorer le contenu technologique des exportations sénégalaises et accroître ses parts de marché vis-à-vis du Maroc. A cet effet, Haussmann et al (2007) ont montré que tout effort en faveur de la transformation de la base d'exportations vers des activités à plus forte valeur ajoutée se traduit par une croissance économique future plus élevée.

II.4 Compétitivité hors prix

Tableau2 : Indice Mondiale de la Compétitivité en 2015-2016

PAYS	SCORE	RANG
Maroc	4,16	72
Côte d'Ivoire	3,93	91
Sénégal	3,73	110
Cap-Vert	3,70	112
Ghana	3,58	119
Benin	3,55	122
Gambie	3,48	123
Nigeria	3,46	124
Mali	3,44	127
Liberia	3,37	129
Sierra Leone	3,06	137
Guinée	2,84	140

Source : Forum Economique Mondial

L'indice mondial de la compétitivité (IMC) mesuré à travers douze (12) indicateurs classe le Maroc à la 72ème place sur 140, devançant largement tous les pays de la zone CEDEAO. Le Sénégal, classé 110em au niveau mondial et deuxième dans la zone CEDEAO, derrière la Côte d'Ivoire qui ressort 91ème. Ainsi, en matière de compétitivité, le Sénégal est très en retard par rapport au Maroc et devrait consentir beaucoup d'efforts sur les réformes visant à l'augmentation de la productivité des entreprises et à l'attractivité des IDE afin d'accroître sa compétitivité et tirer profit de l'intégration économique. Les retards du Sénégal les plus marquants par rapport au Maroc portent, d'après l'IMC désagrégé, sur le domaine des infrastructures de transport 93ème contre 47ème pour le Maroc, l'électricité 111ème contre 66ème.

Ces lacunes sont également notées si l'on considère l'indice de performance logistique pour lequel les performances du Sénégal ne cesse de se dégrader passant de la 58ème en 2010 à la 101ème place en 2014 et 134ème en 2015.

Les goulets d'étranglement dans la production d'électricité, la logistique et les infrastructures sont autant de contraintes qui pèsent sur l'activité d'exportation, le développement d'un secteur privé solide et l'attractivité du pays à l'égard des investisseurs étrangers.

II.5 Investissements directs étrangers

La volonté du Maroc de tirer pleinement profit des opportunités qu'offrent actuellement les pays d'Afrique subsaharienne confirme l'orientation de sa politique en matière d'investissements directs étrangers, après ses exportations, vers le continent. Sur la période 2002-2013, les flux d'IDE du Maroc à destination de l'Afrique subsaharienne se sont progressivement améliorés à l'image de la dynamique des flux totaux sortants et ont été multipliés par dix, passant de 842 millions de DH (soit 75,4 millions d'euros)[4] en 2002 à 8 795,5 millions de DH (soit 787,5 millions d'euros) à 2013 (voir graphique 2).

[4] Les montants en dirham ont été convertis en euro au taux courant en vigueur (date du 18/09/2017).

Graphique 2 : Evolution et répartition des IDE marocains en Afrique subsaharienne

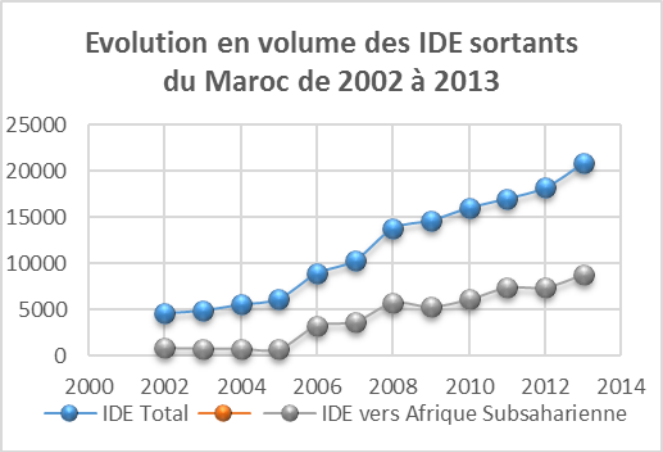

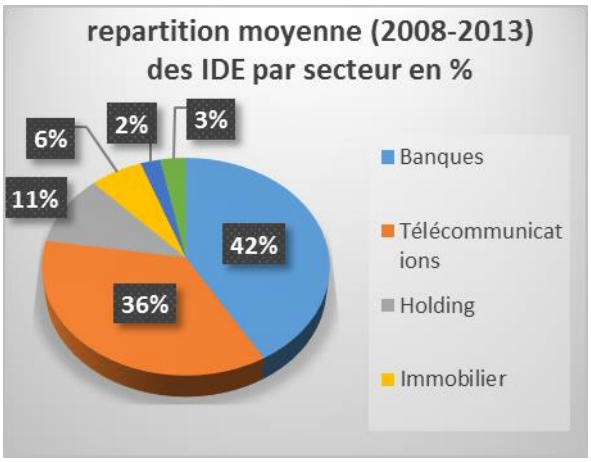

Source : Office des changes du Maroc, nos calculs

Concentrant près 40% des IDE marocains depuis 2010, l'Afrique subsaharienne est devenue la première région d'attraction des investissements marocains, positionnant ainsi le Maroc comme l'un des pays investissant le plus dans le continent, derrière le Kenya, l'Afrique du Sud et le Nigéria (OCP Policy Center : Policy Brief février 2017). Selon la même source, les IDE marocains en Afrique subsaharienne devraient poursuivre leur dynamique haussière dans les années à venir. Les investissements marocains en Afrique s'orientent principalement vers les secteurs à forte valeur ajoutée notamment les services tels que les banques (42%), les télécommunications (36%), le holding (11%), l'immobilier (6%), les assurances, etc. et sont souvent sous formes de prises de participation au capital des entreprises locales et/ou de montage de filiales.

Le secteur agricole demeure également une cible pour les IDE marocains, avec la création de la filiale « OCP Africa OCP » qui a pour ambition de « *relever le défi d'une agriculture structurée, performante et durable sur le continent africain en proposant aux producteurs agricoles* » une large gamme de produits innovants pour améliorer la fertilité et la productivité des sols. La sécurisation et la distribution de la production d'engrais près des grands bassins agricoles figurent également parmi les objectifs phares de l'entreprise.

S'agissant spécifiquement des IDE à destinations du Sénégal, les flux provenant du Maroc commencent à prendre de l'ampleur ; les dernières estimations disponibles sont celles de l'année 2013 pour laquelle les flux d'IDE du Maroc à destination du Sénégal se chiffraient à 416,7 Millions de Dirham, soit 37,31 millions d'euro. La présence marocaine dans le secteur financier a été marquée par l'entrée du groupe Attijariwafa bank, en 2007, devenu leader dans le secteur et par la prise de participation à hauteur de 35% dans le capital de Bank of Africa, 3ème groupe bancaire de l'espace UEMOA. Au-delà du secteur financier qui concentre près de 85% du total des IDE, les investisseurs marocains s'intéressent de plus en plus à d'autres secteurs en l'occurrence le holding,

le transport, et l'industrie pour lesquels les stocks d'IDE investis ont représenté en moyenne 4,5%, 4% et 3,2% respectivement.

Graphique 3 : Répartition de la part moyenne (2008-2012) des IDE marocains au Sénégal par secteur

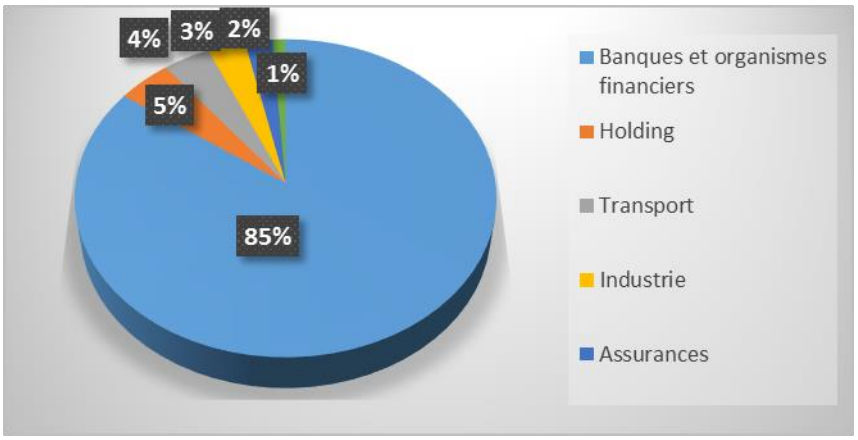

L'intérêt grandissant du Maroc à investir massivement au Sénégal se justifie par les liens historiques qu'entretiennent les deux pays mais aussi est guidé d'une part par la position géographique stratégique du Sénégal pour desservir le marché régional et international, et d'autre part par la bonne orientation que l'économie sénégalaise a prise durant ces dernières années. En effet, depuis 2014, l'économie sénégalaise s'est inscrite sur une bonne trajectoire de croissance avec des taux de croissance supérieurs 5%, un cadre macroéconomique sain, un environnement des affaires incitatif et des programmes économiques ambitieux. C'est la raison pour laquelle, outre le secteur bancaire, nous notons l'implantation d'entreprises marocaines dans plusieurs secteurs[5] dont notamment les BTP avec le projet de construction d'un grand complexe résidentiel dénommé « la cité de l'émergence », l'industrie pharmaceutique avec la création de la filiale West Afric Pharma à Dakar, la distribution de l'électricité en zone rurale, le transport aérien avec Royal Air Maroc qui s'impose de plus en plus par la régularité de ces vols. Au niveau du sous-secteur des assurances, le Royaume chérifien est déjà présent avec le groupe Saham et a renforcé sa position, par la création depuis 2014 de deux filiales : Wafa Assurance Vie et Wafa Assurance, détenue par la compagnie d'assurance marocaine Wafa Assurance.

II.6 Simulation de l'impact de l'adhésion du Maroc à la CEDEAO sur l'Economie Sénégalaise

Les impacts macroéconomiques attendus de l'adhésion du Maroc à la zone CEDEAO sur l'économie sénégalaise ont été simulés à l'aide d'un modèle d'équilibre général calculable (MEGC) inter temporel.

[5] Voir la publication de Moubarak Lô « Relations Maroc-Afrique subsaharienne : quel bilan pour les 15 dernières années ? », novembre 2016.

En terme méthodologique, le compte « Reste du monde a été désagrégé en trois (03) zones : Maroc, CEDEAO et « Reste du monde ». Les simulations portent sur la suppression des droits de douane des produits importés venant du Maroc. Les rubriques pour lesquels les impacts ont été appréhendés portent, notamment, sur les recettes budgétaires, les échanges extérieurs et les prix à l'importation.

Les échanges extérieurs avec le Maroc ne représentant que 0,1% de notre commerce avec le reste du monde, les résultats des simulations se sont avérés faibles. L'horizon temporel des simulations s'étend sur une période de vingt (20) ans. Les impacts devraient être constatés après l'entrée effective du Maroc dans la zone CEDEAO.

Toutefois, il est important de préciser que ces résultats n'intègrent que les impacts d'éventuelles mesures de politiques économique et commerciale du Sénégal et/ou des autres pays membres de la CEDEAO. Il est clair que ces politiques sont appelées à bouger si la date de l'entrée du Maroc dans l'espace intégré est connue. Les résultats présentés dans ce qui suit doivent par conséquent être vues sous l'angle d'instrument d'aide à la prise de décision, c'est-à-dire devant permettre au gouvernement et au secteur privé d'orienter leurs politiques dans le sens de permettre à notre pays de tirer le plus grand profit de l'élargissement en cours de la CEDEAO. La même méthodologie pourrait être étendue si les intentions d'adhésion de la Tunisie et de la Mauritanie se confirmaient.

II.6.1 Impact sur les recettes budgétaires

L'adhésion du Maroc à la CEDEAO devrait se traduire, pour le Sénégal, par une suppression des taxes prélevées sur les importations des produits venant du royaume chérifien. Ainsi, les recettes budgétaires devraient enregistrer, toutes choses égales par ailleurs, une baisse en moyenne de 0,19%. Les résultats ont montré que cette baisse devrait avoir un impact négatif sur les transferts du gouvernement reçus par les ménages (subventions et autres dépenses sociales) et, dans une moindre mesure, sur les investissements publics.

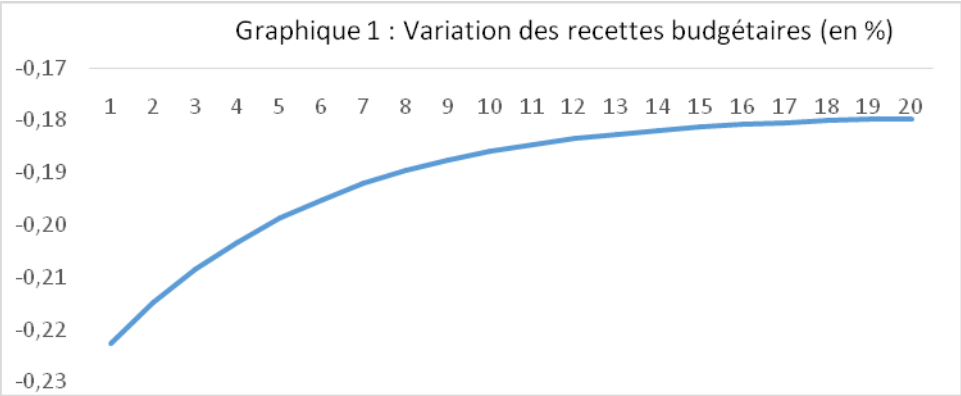

Source : simulations de la DPEE

II.6.2 Impact sur les prix à l'importation

Les produits importés devraient connaitre une baisse de leur prix de manière générale. Cette baisse pourrait être expliquée par la suppression des taxes sur les produits importés venant du Maroc. En effet, l'impact de l'adhésion du Maroc à la CEDEAO devrait faire baisser le prix des importations de 0,1% en moyenne.

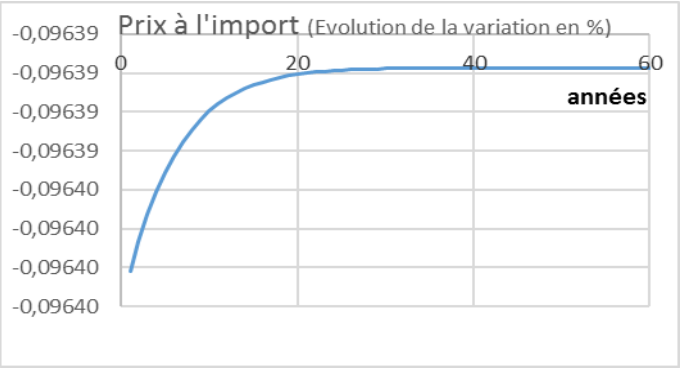

Source : simulations de la DPEE

II.6.3 Impact sur le commerce extérieur

Pour ce qui est du commerce extérieur, les importations augmenteraient en moyenne de 0,13% ainsi que les exportations de 0,21%, ce qui devrait se traduire par un impact positif sur le déficit commercial, lequel s'atténuerait légèrement en moyenne de 0,01%..

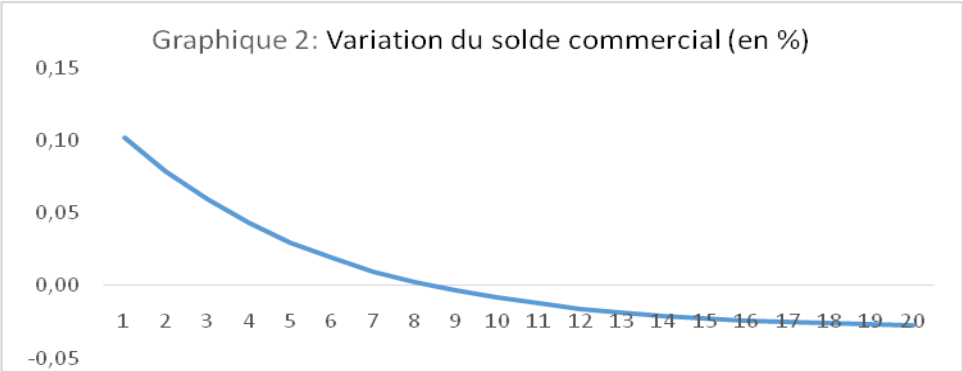

Source : simulations de la DPEE

Du point de vue sectoriel, les exportations de produits du secteur primaire à destination du Maroc augmenteraient de 0,02%. Cette hausse serait principalement tirée par les exportations de produits de la pêche, attendues en progression de 0,09%. En revanche, les importations de produits du secteur primaire en provenance du Maroc baisseraient de 0,02%.

Pour ce qui est du secteur industriel, les exportations devraient connaitre une hausse de 0,16%, imputable en grande partie au regain attendu des extractives (0,3%). En outre, les importations croitraient de 0,2%, à la faveur notamment de la hausse de 0,6% des importations de produits du textile et en cuir et 0,2% de celles des produits agroalimentaires. Ces résultats confirmeront la

concurrence potentielle qui devrait se raffermir entre les produits finis en provenance du Maroc et ceux issus de la production locale.

En ce qui concerne les services, les exportations ne devraient augmenter que de 0,05% alors que les importations seraient quasi invariables. Cela reflète la part relativement faible des échanges de services entre le Sénégal et le Maroc.

Par ailleurs, les produits importés devraient connaitre, toutes choses égales par ailleurs, une baisse de leur prix de manière générale. Cette baisse pourrait être expliquée par la suppression des taxes sur les produits importés venant du Maroc. En effet, l'impact de l'adhésion du Maroc à la CEDEAO devrait faire baisser le prix des importations de 0,1% en moyenne.

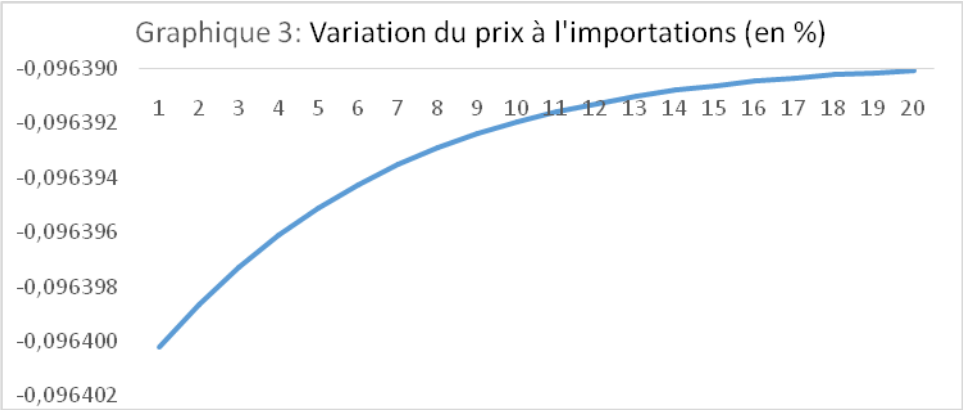

Source : simulations de la DPEE

II.6.4 Impacts sur les agrégats macroéconomiques

L'adhésion du Maroc ferait reculer le PIB de l'ordre de 0,02%. En effet, du point de vue de l'offre globale, la concurrence des biens importés du Maroc impacterait négativement le niveau de production des entreprises sénégalaises. Par ailleurs, du côté de la demande globale, la baisse des recettes publiques aurait des conséquences négatives sur les dépenses publiques, ce qui affecterait dans un second tour la capacité de l'Etat à investir pour soutenir la croissance et/ou faire face aux vents contraires qui menaceraient l'économie. Toutefois, le niveau général des prix devrait baisser de 0,04% avec la suppression des taxes frappant les produits d'origine en provenance du Maroc.

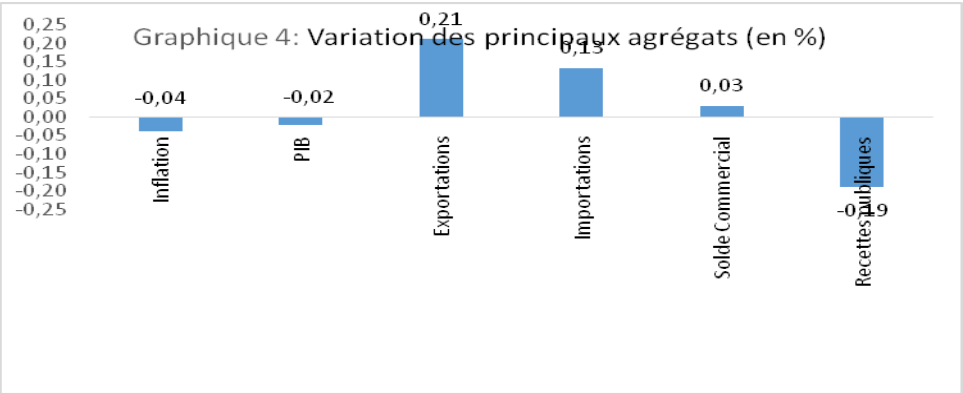

Source : simulations de la DPEE

II.7 Risques potentiels encourus par le secteur privé

Les entretiens effectués avec les représentants du secteur privé dans le but de prendre en compte la réalité du terrain ont permis de relever les principales préoccupations du secteur privé en rapport avec l'adhésion du Maroc à la CEDEAO.

- **une concurrence exacerbée vis-à-vis des entreprises sénégalaises** : Compte tenu de la structure de nos échanges extérieurs avec le Maroc marquée par la forte prédominance des exportations marocains, lesquelles composées essentiellement de produit finis, l'élimination des barrières tarifaires provoquerait d'énormes difficultés aux entreprises sénégalaises. En effet, les entreprises marocaines bénéficient d'un important soutien de leur gouvernement en termes de subvention à la production, des efforts importants ont été déployés pour favoriser les activités d'exportation vers le continent africain (les actions de Maroc Export - en particulier les caravanes de l'export de plus en plus ciblées vers les économies africaines - et les mécanismes d'accompagnement mis en place par la SMAEX, qui permet de garantir les entreprises contre divers risques des entreprises à l'export).

Face à cette concurrence, les entreprises sénégalaises seraient affectées différemment.

- **Une première catégorie d'entreprises** s'activant dans l'agro-alimentaire et l'agro-industrie pourra résister difficilement face aux géants marocains du lait (Danone), les jus de fruits (juice-§nectar, citruma, marrocan food processing, etc.), les fruits et légumes. En guise d'exemple, la mandarine sénégalaise qui commençait à se développer a été balayée par les importations massives de mandarines marocaines qui ont contribué à tuer le secteur. Les entreprises travaillant dans ces secteurs d'activités pourraient subir à très court terme les effets néfastes de l'offensive des produits marocains.
- **Une seconde catégorie d'entreprises** résisteraient plus ou moins, mais pourraient aussi à moyen terme cesser leurs activités. Il s'agit des entreprises de la papeterie (la Rochette), des huileries (Sonacos SA, les câbles et câbleries (LCS), etc.
- Enfin **la dernière catégorie** qui va résister à la concurrence marocaine mais verra son activité se ralentir progressivement, il s'agit entre autre des cimenteries et des industries spécialisées dans la production d'engrais et de phosphate. En effet, pour cette dernière catégorie, les entreprises Marocaines sont en train d'implanter des cimenteries dans plusieurs pays de l'Afrique subsaharienne (dont le Mali et la Guinée Conakry[6], principaux clients du Sénégal). Concernant la production d'engrais, le groupe OCP Africa, une filiale de OCP Maroc, ayant une grande capacité de production d'engrais a été lancé. Cette filiale qui a pour ambition de fournir aux producteurs agricoles africains une large gamme de produits innovant pour améliorer la fertilité des sols constitue un potentiel concurrent pour nos industries de phosphate. La capacité de production de

[6] D'après les représentants du secteur privé, les exportations de ciments vers la Guinée sont très faibles.

cette firme dépasse largement celle des industries de la CEDEAO. La première unité de production d'engrais lancée, African Fertilizer Complex (AFC), a une capacité d'un milliard de tonnes par an.

- **Une meilleure préparation des entreprises marocaines**: Dans le cadre de sa politique de rapprochement avec l'Union européenne, les entreprises marocaines ont bénéficié d'importants programmes de mise à niveau et de conformité aux normes européennes qui figurent parmi les plus strictes au monde. Ainsi, dans plusieurs secteurs les normes marocaines sont équivalentes aux normes européennes, ce qui constitue un avantage considérable lorsque les entreprises marocaines partent à la conquête des marchés internationaux notamment africains. C'est un élément de compétitivité non négligeable qui vient s'ajouter à plusieurs autres dont notamment l'existence d'un dispositif de soutien à l'exportation efficace. En effet, dans sa dynamique d'internationalisation, le secteur bancaire marocain, dont les grands groupes (Attijari bank, BMCE, Banque populaire, etc.) ont installés des centaines de filiales en Afrique de l'ouest, se place comme un acteur incontournable dans la promotion de l'exportation du Maroc permettant à ces entreprises de conquérir des parts de marchés auxquelles elles n'auraient pas eu accès sas cette courte échelle.

Ainsi, l'adhésion du Maroc à la CEDEAO qui aura pour effet l'élimination des droits de douanes sur leurs exportations, en sus du dispositif de soutien à l'exportation, rendrait leurs produits encore beaucoup moins chers. Cette situation est certes bénéfique pour les consommateurs, en raison de la baisse des prix, mais constitue une réelle menace pour les entreprises locales.

- Un **climat d'incertitude** qui pousse certaines entreprises et investisseurs à surseoir à leurs projets d'investissements suite à la demande d'adhésion du Maroc.

II.8 Stratégies ou orientations économiques dans le cas de l'adhésion du Maroc à la CEDEAO

II.8.1 Mesures spécifiques à mettre en œuvre au niveau national

- **Améliorer la qualité des exportations des produits alimentaires et d'origine animale** : à cet effet, il s'agit de favoriser le développement de l'horticulture nationale par la promotion d'un partenariat public-privé afin de renforcer la compétitivité internationale des exportations. Le Sénégal pourrait établir des relations partenariales gagnant-gagnant avec le Maroc ; l'acquisition de 10.000ha de terres au nord du pays par une entreprise marocaine constitue une piste à renforcer ;

- Baisser les coûts des services de base (l'énergie, les télécommunications, le transport et la logistique, et la sécurité) pour permettre aux producteurs de soutenir la concurrence dans les marchés extérieurs ;

- Faciliter aux producteurs et exportateurs l'accès aux services de financement : crédit bon marché à des taux préférentiels ;

- Fournir un environnement des affaires favorable aux producteurs et investisseurs: alléger la fiscalité, réduire les obstacles à la concurrence et améliorer la réglementation pour accroitre l'efficacité des acteurs économiques.

II.8.2 Renforcer le partenariat entre le Maroc et le Sénégal

Au cours des deux dernières années, le Royaume du Maroc et le Sénégal ont mis en œuvre 39 accords, dont (32 ont été signés en mai 2015 et 07 en novembre 2016).

Ceci pour dire qu'il y a un renforcement continu des relations exceptionnelles qui existent déjà entre le Maroc et le Sénégal.

Ce nombre important de textes qui couvrent des domaines importants et variés allant de l'économie, à l'énergie en passant par les finances, l'éducation, l'habitat, la santé, l'environnement, pour ne citer que ceux-là, témoigne de la vitalité de la coopération bilatérale. Ce partenariat stratégique orienté vers une optimisation des efforts conjoints en faveur d'un développement humain, économique, durable et mutuellement bénéfique devrait se renforcer avec l'adhésion du Maroc à la CEDEAO. Ainsi, le Sénégal porte d'entrée du Maroc dans l'espace CEDEAO, pourrait ainsi se positionner pour servir de rampe aux entreprises marocaines dans la région. Un partenariat gagnant-gagnant entre secteur privé marocain et secteur privé sénégalais dans des secteurs d'intérêts communs pourrait être encouragé.

Il conviendrait, également, pour tous les autres accords existants, de maintenir un bon rythme de mise en œuvre des différents projets portant, entre autres, sur :

✓ la coopération dans les domaines du développement des filières animales, de la santé et de la santé publique vétérinaire ;

✓ le transport international des voyageurs et des marchandises ;

✓ le partenariat pour la mise en place d'un dispositif de financement pour l'accompagnement de la petite agriculture et du milieu rural ;

✓ la création d'un centre de formation dédié à l'entreprenariat ;

✓l'échange permanent et réciproque d'étudiants dont les bourses sont prises en charge par le Maroc ;

✓ le partenariat relatif aux actions communes de promotion et de développement touristique.

II.8.3 S'inspirer des expériences marocaines réussies

Conscient de l'importance du secteur d'exportation pour l'économie, aussi bien sur le plan des entrées de devises, d'emploi que de croissance, le Maroc a mis en place différentes mesures pour améliorer la compétitivité de ce secteur : le Plan d'Accélération industrielle, le Plan Maroc vert, le Plan Halieutis, la stratégie énergétique, la stratégie de l'OCP, le Plan Maroc numérique.

a. Le Plan d'accélération industrielle (PAI)

Dans sa stratégie de création de zone économique spécialisée, le Sénégal pourrait également bénéficier de l'expérience marocaine en matière de mise en œuvre de son Plan d'accélération industrielle (PAI 2014-2020), établi sur la période 2014-2020. Le PAI est innovant par son approche par « écosystèmes » qui consiste à favoriser pour chaque filière industrielle, l'implantation ou la création d'une galaxie de petites et moyenne entreprises (PME) complémentaires, autour d'un ou de plusieurs leaders, afin de former des communautés d'intérêts partagés, mieux organisées, plus réactives et plus compétitives. Un tel modèle ne pourrait porter ses fruits sans l'existence d'un dispositif performant de soutien adapté aux besoins des opérateurs, notamment en appui financier à l'investissement, en renforcement de capacité pour la mise à niveau des PME et la qualification des « profils cibles » ainsi qu'en facilité d'accès au foncier locatif à des prix attrayants. Ainsi, les « écosystèmes » se présentent comme des outils puissants, qui, par l'accompagnement qu'ils procurent, incitent les acteurs de l'informel à faire partie d'un environnement où ils trouveront avantage à produire de la valeur.

Le PAI s'est révélé performant au regard de l'intérêt grandissant que lui accordent de plus en plus de puissante multinationales, à l'image du groupe français PSA Peugeot-Citroën, dont l'usine en cours de construction à Kenitra, près de Rabat, produira 90 000 véhicules par an à partir de 2019. L'avionneur américain Boeing a quant à lui signé une convention d'investissement en septembre 2016 pour développer son « écosystème » dans la zone de Tanger, entraînant dans son sillage l'implantation de 120 sous-traitants et fournisseurs, et la création de plus de 8 500 emplois spécialisés.

b. La stratégie Maroc-export plus

Elle a pour objectif de favoriser le développement et la promotion des exportations nationales. La stratégie "Maroc Export Plus" repose sur trois grands axes complémentaires :

- Le **ciblage des secteurs et produits** dont l'offre est disponible ainsi que ceux qui entrent dans le cadre des plans sectoriels. Les principaux secteurs retenus pour bénéficier d'actions spécifiques de promotion sont l'automobile, l'Offshoring, les TIC, l'électronique et l'électrique, l'agriculture, l'agroalimentaire et les produits de la mer, le textile et le cuir, les médicaments, les matériaux de construction, le mobilier de maison…
- **le ciblage des marchés** : l'objectif étant de consolider la position du Maroc sur ses « marchés stratégiques », c'est-à-dire les principaux partenaires actuels tels que la France et l'Espagne ; de se positionner sur des « marchés adjacents » géographiquement, culturellement et commercialement similaires aux marchés stratégiques, mais moins importants en termes de volume du commerce extérieur; et de cibler des « marchés de niche » peu ou pas encore couverts par les exportations marocaines et à fort potentiel tels que certains marchés d'Afrique, d'Asie ou du Moyen Orient.

- **l'accompagnement des entreprises actuellement ou potentiellement exportatrices**, tous secteurs confondus, dans leurs démarches marketing de développement à l'international.

Conclusion

L'adhésion du Maroc à la communauté économique de l'Afrique de l'ouest devrait renforcer le processus d'intégration de la CEDEAO et améliorer le bien-être des populations à travers l'intensification des échanges économiques, le partage des meilleures pratiques en matière de développement durable, la réalisation des infrastructures communautaires.

Toutefois, même si l'accord de principe a été donné par les chefs d'Etats, son opérationnalisation nécessitera de mettre l'accent sur les implications d'ordre juridique, politique, technique et économique qui peuvent résulter de l'adhésion du Maroc dans l'espace CEDEAO.

La question de l'appartenance géographique, les conflits politiques au niveau l'UMA, l'application du TEC de la CEDEAO, la monnaie unique ainsi que les disparités économiques importantes entre les deux zones sont autant d'éléments qu'il faudrait examiner minutieusement afin de réduire les risques inhérents à l'intégration du Maroc à la CEDEAO.

S'agissant particulièrement des implications économiques sur l'économie Sénégalaise, les résultats des simulations d'impact ont révélé globalement un recul de 0,02% PIB. Le repli observé sur le PIB est imputable essentiellement à l'accroissement des importations, conjugué à la baisse des recettes budgétaires résultant de l'élimination des barrières tarifaires, atténuée toutefois par l'amélioration des exportations. Le niveau général des prix connaitrait une baisse de 0,04% tandis que le solde commercial devrait s'améliorer de 0,03%.

Parallèlement à ces résultats, des risques potentiels ont été relevés et portent notamment sur la concurrence exacerbée à laquelle seraient exposées les entreprises sénégalaises et qui serait même à l'origine de la disparition certaines catégories d'entreprises (l'agro-alimentaire et l'agro-industrie principalement). A l'opposé, en matière d'exportation, les produits sénégalais pénètrent difficilement le marché marocain en raison du faible niveau de transformation et des barrières non tarifaires relatives à la normalisation et aux coûts élevé du transport.

Fort de ce constat, l'Etat du Sénégal, devrait : (i) renforcer son programme de mise à niveau, en ciblant davantage les PME et PMI les plus vulnérables à la concurrence ; (ii) élargir la base des exportation à travers le développement des chaines de valeur pour la transformation des produits, la diversification de la structure des exportations ainsi que la mise en place d'un cadre financier pour la promouvoir l'innovation et l'entreprenariat privé ; et (iii) accélérer la réalisation des infrastructures de bases nécessaire à l'installation des entreprises, la production et l'écoulement des

produits à des coûts compétitifs, ce qui permettrait d'améliorer la productivité et booster les exportations.

Par ailleurs, les relations séculaires et multidimensionnelles entre le Maroc et le Sénégal ainsi que la position géographique de ce dernier comme porte d'entrée du Maroc pour atteindre le marché de la CEDEAO, constituent de potentielles opportunités pour l'économie Sénégalaise. En effet, l'Etat du Sénégal devrait mener des politiques incitatives visant à l'implantation massive de grandes firmes marocaines dans son territoire. La délocalisation des firmes marocaines aura entre autres comme avantages: (i) le transfert de connaissance et de technologie ; (ii) le partage d'expérience dans plusieurs domaines dont notamment l'agroalimentaire, le BTP, la distribution, la protection de l'environnement ; (iii) la création d'emplois et de richesse. Le Sénégal pourrait également bénéficier de l'expérience marocaine en matière de mise en œuvre de son Plan d'accélération industrielle (PAI 2014-2020), établi sur la période 2014-2020 et de son plan de promotion des exportations déclinée dans la stratégie « Maroc-export plus ».